

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 04 NOVEMBRE 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 novembre 2024 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #24-11-240**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION #24-11-241**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de :**
  - 3.1 La séance ordinaire tenue le 7 octobre;
4. **Rapports mensuels des comités**
  - 4.1 Arrondissement MacNider;
  - 4.2 Comité local de développement;
  - 4.3 Comité des Loisirs;
  - 4.4 Comité de la bibliothèque;
  - 4.5 Comité d'embellissement.
  - 4.6 Comité du Phare;
5. **Trésorerie**
  - 5.1 Comptes fournisseurs d'octobre 2024;
6. **Administration**
  - 6.1 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;
  - 6.2 Calendrier des séances du conseil de 2025;
  - 6.3 Confirmer l'IPC de septembre 2024 pour les salaires des employés municipaux de 2025;
7. **Travaux publics**

Rien.
8. **Urbanisme**

Rien.
9. **Service incendie et sécurité civile**
  - 9.1 Maintien de la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence
  - 9.2 Régie incendie
10. **Loisirs et cultures**
  - 10.1 Appui à la grande semaine des tout-petits
  - 10.2 Demande d'aide financière – Festival le Grand Dégel
11. **Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
12. **Levée de la séance**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 07 octobre 2024**

##### **RÉSOLUTION #24-11-242**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 07 OCTOBRE 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 octobre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

### **4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS**

#### **4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Rien de nouveau.

#### **4.2 Comité de développement**

Rien de nouveau.

#### **4.3 Comité des Loisirs**

9 novembre 2024 à partir de 18h45 à l'école primaire des Cheminots de l'Envol : premier spectacle de la programmation *les Marées musicales* avec une prestation du groupe *Les Cousins*. Entrée à 10\$, gratuit pour les moins de 12 ans.

#### **4.4 Comité de la bibliothèque**

Rien de nouveau.

#### **4.5 Comité d'embellissement**

Rien de nouveau.

#### **4.6 Comité du Phare**

Activité de portes ouvertes au Phare de la Pointe Métis le 13 octobre dernier : plus de 60 personnes se sont rendues sur le site. Sur place : présences de plusieurs dignitaires, prestation musicale de Benoît Poulin, élocutions d'historiens locaux et plus encore. Merci à l'Association des résidents de la pointe du Phare d'avoir organisé cet événement. Le Conseil fera parvenir à l'ARPP une mention de félicitations officielle.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Comptes fournisseurs d'octobre 2024**

##### **RÉSOLUTION #24-11-243**

##### **COMPTES FOURNISSEURS D'OCTOBRE 2024**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour octobre 2024 pour un montant de 156 435.72 \$, adopte la liste des comptes à payer d'octobre 2024 pour un montant de 124 162.87 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

## 6. ADMINISTRATION

### 6.1 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

#### RÉSOLUTION #24-11-244

#### ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Ville de Métis-sur-Mer adopte une telle politique séance tenante, soit le 4 novembre 2024 (résolution n° 24-11-244) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Ville de Métis-sur-Mer ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte sa Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail telle que présentée en pièce jointe au présent procès-verbal.

### 6.2 Calendrier des séances du conseil de 2025

#### RÉSOLUTION #24-11-245

#### CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE 2025

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui débiteront à 19 h 30 :

MOIS	JOUR	DATE
JANVIER	LUNDI 19h30	13
FÉVRIER	LUNDI 19h30	3
MARS	LUNDI 19h30	3
AVRIL	LUNDI 19h30	7
MAI	LUNDI 19h30	5
JUIN	LUNDI 19h30	2
JUILLET	LUNDI 19h30	7

AOÛT	LUNDI 19h30	4
SEPTEMBRE	LUNDI 19h30	8
OCTOBRE	LUNDI 19h30	6
NOVEMBRE	LUNDI 19h30	10
DÉCEMBRE	LUNDI 19h30	1

### **6.3 Confirmation de l'IPC de septembre 2024 pour les salaires des employés municipaux de 2025**

#### **RÉSOLUTION #24-11-246**

#### **CONFIRMATION DE L'IPC DE SEPTEMBRE 2024 DU QUÉBEC POUR LES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE 2025**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer confirme l'indice des prix à la consommation à 1.3 % pour septembre 2024 au Québec. Cette valeur sert à analyser le salaire des employés pour 2025.

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

Rien.

### **8. URBANISME**

Rien.

### **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **9.1 Maintien de la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence**

#### **RÉSOLUTION #24-11-247**

#### **APPUI AU MAINTIEN DE LA GESTION INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de traitement des appels d'urgence primaires (911) et secondaires (pompiers) pour le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer fait l'objet de deux ententes de services avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour le service centralisé d'appels d'urgences (SCAU) 911 et pour le service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes seront respectivement renouvelées automatiquement le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonctionnement actuel des services permet une gestion intégrée du traitement des appels d'urgence entre les différents services impliqués;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du projet de loi 15 a une incidence directe sur la gouvernance du CAUREQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité que le fonctionnement des opérations du CAUREQ soit impacté et que la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence soit compromise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande au CAUREQ, sans égard au mode de gouvernance qui sera mis en place, de conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence en provenance du territoire de la Ville de Métis-sur-Mer;

**QUE** dans le cas contraire, le Conseil se réserve le droit d'étudier d'autres options qui permettraient de conserver ce standard et, le cas échéant, mettre fin aux dites ententes conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de celle-ci;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au CAUREQ, ainsi qu'à toutes les municipalités et communautés autochtones membres afin de solliciter leur appui.

## 9.2 Régie incendie

### **RÉSOLUTION #24-11-248**

#### **SERVICES JURIDIQUES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement juridiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont 165\$ à 200\$, additionné d'un frais administratif et technologique de 5%;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins juridiques nécessaires à la création d'une Régie des services incendie Mitis-Est, regroupant les municipalités de Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Padoue, St-Octave-de-Métis, Grand-Métis, Sainte-Jeanne-d'Arc et la Ville de Métis-sur-Mer;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le Service juridiques de la FQM afin qu'il la conseille, l'accompagne et rédige l'entente de Régie incendie du regroupement, aux tarifs horaires alors en vigueur et nomme la municipalité de Price comme organisme responsable du projet et s'engage à assumer une partie des coûts.

## 10. LOISIRS ET CULTURE

### 10.1 Appui à la grande semaine des tout-petits

#### **RÉSOLUTION #24-11-249**

##### **APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**CONSIDÉRANT QUE** la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- Autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!
- Autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

**10.2 Demande d'aide financière – Festival le Grand Dégel**

**RÉSOLUTION #24-11-250**  
**APPUI AU FESTIVAL LE GRAND DÉGEL**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil verse une somme de 2 000.00\$ à l'organisation du Festival le Grand Dégèle, événement culturel prévu en juin 2025 à Métis-sur-Mer. Il est également résolu unanimement que le conseil paie des factures jusqu'à concurrence de 2 000.00\$ pour aider à la tenue du festival. L'aide financière totale est donc de 4 000.00\$.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19 h 45 et se termine à 20 h 05.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #24-11-251**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 05.

*En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de véto.*

---

Jean-Pierre Pelletier, maire

---

Isabelle Dion,  
Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim